

# Avec Macron, en avant pour la fraude électorale



Comme vous le savez, Macron est accroché au pouvoir et n'a pas du tout envie de le laisser à un autre. À cette fin, tous les moyens sont bons. C'est ainsi qu'il veut absolument instaurer le vote à distance, numérique ou par voie postale, pour tenter de falsifier partie des élections.

Le 21 septembre 2021, un groupe de députés socialistes a déposé un projet de loi visant à rétablir le vote par correspondance : « En France, le vote par correspondance a existé de 1946 à 1975, date à laquelle il a été interdit à raison des fraudes que ce système permettait. La presse de l'époque regorge d'histoires de scrutins truqués. Mais il est apparu que la technique de fraude n'était pas tant le vote par correspondance que l'utilisation à dessein des listes électorales ». « Un certain nombre de grandes démocraties occidentales pratiquent le vote par correspondance et peuvent être source d'inspiration : l'Allemagne, la Suisse, l'Espagne, le Royaume-Uni, l'Australie. Les standards internationaux le

reconnaissent comme une modalité de vote alternative valable, susceptible d'accroître la participation et de renforcer le système démocratique. Il s'agit par ailleurs d'une étape vers un vote électronique qui prendra sa place naturellement dans **une société numérisée.** »

[https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b4469\\_proposition-loi](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/textes/l15b4469_proposition-loi)

Et pour mieux jouer à la démocratie, l'Assemblée nationale propose jusqu'au 30 octobre 2021 de participer à une Consultation citoyenne sur l'abstention et la participation électorale... qui interroge aussi sur le vote à distance.

« À la suite des élections départementales et régionales de juin dernier, marquées par une participation particulièrement faible, la Conférence des présidents de l'Assemblée nationale a décidé, sur la proposition du président Richard Ferrand, la création d'une mission d'information visant à identifier les ressorts de l'abstention et les mesures permettant de renforcer la participation électorale. Composée de 26 membres appartenant à tous les groupes politiques, cette mission est présidée par Xavier Breton (Les Républicains), son rapporteur étant Stéphane Travert (LaREM).

Ses travaux visent à déterminer les raisons conjoncturelles ayant conduit au très bas taux de participation enregistré aux élections locales de juin dernier. Ils portent aussi plus largement sur les causes structurelles de l'augmentation de l'abstention en France et les réponses à leur apporter, s'agissant de l'organisation des scrutins comme des autres modalités permettant d'inciter à l'exercice du droit de vote. »

[https://www2.assemblee-nationale.fr/static/consultation/2021\\_Abstention-et-participation-electorale.pdf](https://www2.assemblee-nationale.fr/static/consultation/2021_Abstention-et-participation-electorale.pdf)

Tout est bon pour balader l'électeur. Considérant combien une très grande majorité des Français se sont laissé imposer le

pas dit sanitaire et bientôt sa prorogation jusqu'à l'été...  
Il est hélas fort probable que la crédulité de nos concitoyens  
applaudisse à cette novation à vocation frauduleuse.

**Daphné Rigobert**